lematin.ch

- 16. décembre 2021 13:54

Conseil des États

Session d'hiver: Les malentendants doivent aussi pouvoir passer des appels d'urgence

Le Conseil des Etats veut que les appels d'urgence soient numérisés en Suisse afin que les sourds puissent y avoir accès. Il a accepté jeudi six motions en ce sens.

Christine Talos

Bonne nouvelle pour les sourds et malentendants: le Conseil des Etats veut que les appels d'urgence en Suisse soient numérisés. La Chambre des cantons a chargé le Conseil fédéral d'examiner et d'adapter les bases légales qui permettront de développer les appels en ce sens. Les sénateurs ont accepté en effet six motions identiques déposées par des représentants de tous les groupes parlementaires. Des motions qui avaient en outre le soutien du Conseil fédéral.

«Pour la commission, il est urgent que les appels d'urgence fonctionnent en Suisse. Cela avait été promis en son temps, lors du passage de la téléphonie analogique à la téléphonie numérique, en faisant référence aux performances bien plus élevées des nouvelles technologies», a souligné Paul Rechsteiner (PS/SG) au nom de la commission. Le socialiste a rappelé les pannes de réseau en 2020 et de l'été dernier, lorsque les numéros d'urgence sont restés inaccessibles pendant de longues heures. «La Commission attend que des solutions soient rapidement trouvées, car les appels d'urgence sont une fonction dite d'importance systémique», a-t-il souligné. Elle a donc demandé qu'un appel d'urgence fiable soit exigé dans la stratégie de Swisscom.

Des appels quasi impossibles pour les malentendants

De quoi parle-t-on? Imaginez que votre sapin de Noël prenne feu et que les flammes se propagent dans votre logement. Votre premier réflexe sera sans doute de téléphoner immédiatement aux pompiers via le numéro 118. Mais ce geste est impossible dans le monde des malentendants. Ils ne peuvent en effet pas se servir du téléphone pour alerter les services d'urgence tels que le 112, 117, 118 ou 144. Ils doivent faire appel à un intermédiaire (en langue des signes ou par SMS). Avec à la clé une perte de temps précieux, sans oublier parfois des problèmes de communication.

Le hic, c'est que les appels d'urgence en Suisse sont organisés sur une base cantonale et communale et qu'il n'existe pas de base juridique uniforme à l'échelle fédérale qui permettrait de trouver une solution numérique nationale. Raison pour laquelle les malentendants ont fait remonter ces problèmes à Berne. Ils ont donc été entendus.

La motion demande donc que la plateforme d'appels d'urgence existante soit développée en incluant les nouvelles technologies qui pourraient aider les malentendants, en particulier dans la téléphonie mobile. «Les solutions disponibles sont multiples: appel vidéo, chat, etc. Idéalement, il devrait être possible de combiner, la vidéo, l'audio et le texte», soulignait le texte. Outre la transmission de la voix et d'autres données (images, vidéo), une communication bidirectionnelle indépendante de la voix devait aussi être prévue. Ces fonctionnalités doivent être combinées avec l'appel d'urgence traditionnel et se fonder sur une réglementation unique pour toute la Suisse. Des développements dans ce sens sont d'ailleurs en cours en Europe, rappelle le texte.